

**DATE DE CONVOCATION** : 13 AVRIL 2017

**CONSEILLERS MUNICIPAUX PRÉSENTS** : J.L. LEVESQUE – M. CLERC - B. LAFAYE – G. MIGNON - M. VILLEGER – K. GAI - J.P. SIMON – C. BONNEAU – G. MICHELY – E. GARNIER – P. ORMECHE - P. FRÉON – J.P. ZUCCHI – C. FULPIN – K. PERROIS – C. MESLIER - C. MECHAIN - M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX AYANT DONNÉS POUVOIR** : M.A. CHEVALIER donne pouvoir à G. MIGNON - E. RAMBEAU donne pouvoir à B. LAFAYE – S. HIBON-MINET donne pouvoir à M.H. AUBINEAU

**CONSEILLERS MUNICIPAUX ABSENTS**: M. A. CHEVALIER - E. RAMBEAU – S. HIBON-MINET - S. LABROUSSE – N. ARILLA

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE**: M.H. AUBINEAU

**OBJET : TARIFICATION ET HORAIRES DE LA SAISON 2017 POUR LA PISCINE**

**VU** le Code Général des Collectivités Territoriales,

**CONSIDÉRANT** la nécessité de fixer les droits d'entrées de la piscine pour la saison 2017 ainsi que ces horaires pour la période du 1<sup>er</sup> juin au 3 septembre 2017,

Le Conseil Municipal, entendu les explications de son Maire, et après en avoir délibéré par décide **PAR 21 VOIX POUR** :

- ✓ D'approuver les tarifs suivants :

Catégories		Tarifs 2017
Unitaires	Enfants de 3 à 15 ans	1,50 €
Unitaires	Adultes	3,00 €
Abonnements	15 entrées - enfants de 3 à 15 ans	18,00 €
Abonnements	15 entrées - adultes	36,00 €
Abonnements	Saison complète - enfants de 3 à 15 ans	50,00 €

Abonnements	Saison complète - adultes	100,00 €
Groupes scolaires	Etablissements de Châteauneuf - Elèves	Gratuit
Groupes scolaires	Etablissements de Châteauneuf Accompagnateurs	Gratuit
Groupes scolaires	Etablissements extérieurs - Elèves	1,00 €
Groupes scolaires	Etablissements extérieurs - Accompagnateurs	Gratuit
Centres aérés	Enfants	1,50 €
Centres aérés	Accompagnateurs	3,00 €

- De fixer les horaires d'ouverture ainsi :

- A compter du 1<sup>er</sup> juin pour les écoles, uniquement les horaires scolaires (lundi, mardi, jeudi et vendredi de 10H00 à 12 H00 et de 14H00 à 16H00)
- Du 17 juin au 7 juillet inclus : ouverture aux écoles (avec les horaires identiques) et au public les : Vendredi de 16H30 à 19H00. Samedi et dimanche de 14H00 à 19H00
- Du 8 juillet au 3 septembre du : Lundi au dimanche de 13H00 à 19H00

- D'approuver le recours aux carnets de tickets à souche de couleur pour les différents tarifs,

- De mandater Monsieur le Maire pour notifier aux régisseurs et au comptable public la tarification 2017,

- D'autorise Monsieur le Maire à signer les documents afférents à la convention de partenariat signée avec le Département pour l'utilisation du Pass'Charente Natation. En effet, la Commune reversera le montant de la participation du Département aux maîtres-nageurs par cours et par élève ayant bénéficié des cours de natation dans le cadre du Pass'Charente Natation.

POUR EXTRAIT CONFORME  
Le Maire  
Jean-Louis LEVESQUE